



PROCES VERBAL DE SEANCE

du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 à 18h30

Présents : Mesdames SOUQUET -PILET- DEMEULIER - BAQUE – BERGERO – CASSOU - CIEUTAT - DAUNIS -
Messieurs BURON – CRAMPE - DUCO – BOUDET – DURAND – LASSERRE – MILLOT - PERIN--

Procuration : Me BARBAZAN à Mr BURON – Mr DUPRONT à Mr MILLOT

Absents : Mr COUCHIES –

Président : Monsieur le Maire Jean BURON Secrétaire de Séance : Monsieur LASSERRE

Le quorum est atteint.

Le lieu de réunion du conseil municipal de ce jour a été exceptionnellement déplacé à la maison Pujo, après validation par la Préfecture. L'accessibilité de la salle du conseil n'étant pas adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Les questions diverses seront traitées lors d'une réunion prévue le samedi 30 septembre à 9h30 à l'annexe.

Ordre du jour :

- Demande de subventions : FAR, FAC, Amendes Police
- Mise en location des biens cadastrés AE135 (rue du 11 novembre) et AA 161(rue scie)
- Don CCAS
- Subvention SPA

Liste des délibérations adoptées :

N° délibération	Objet	vote
DEL20230927-22	FAR 2023 travaux suire, complexe, allée lac	unanimité
DEL20230927-23	FAC mobilier urbain	unanimité
DEL20230927-24	DETR mobilier urbain	unanimité
DEL20230927-25	Amende police aménagement cimetièrre	unanimité
DEL20230927-26	DETR aménagement cimetièrre	unanimité
DEL20230927-27	Don CCAS	unanimité
DEL-20230927-28	Subvention SPA	unanimité
	Mise en location des biens AE 135 et AA 161	AJOURNE

Monsieur le Maire ouvre la séance le mercredi 27 septembre à 18h30

• **FAR 2023**

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'investissement envisagés sur le chemin suire, la voirie du complexe de rugby et l'allée piétonne vers le lac dont le montant prévisionnel s'élève à 68 960 euros HT. Le Département s'est déjà prononcé pour l'octroi d'une aide de 27 584 euros

La délibération vient compléter le dossier administratif. Demande de subvention FAR adoptée à l'unanimité.

- **Subvention mobilier urbain**

L'installation de mobilier urbain sur l'aire de jeux est prévue pour finaliser la zone. Un devis avec 2 tables de pique-nique, 4 bancs simple et 8 corbeilles a été établi par Jeux et Sport Joël CLAVE (installateur de l'aire de jeux et du city-stade) pour un montant de 15838 euros HT. Il est possible de demander une subvention par le Fond d'Aide aux Communes de la CATLP qui a informé la commune d'un reliquat disponible en cette fin d'année. En complément le maire souhaite aussi solliciter de la DETR auprès de l'État.

Les demandes de subventions sont votées à l'unanimité.

Cependant concernant le choix du mobilier il est demandé de faire chiffrer des corbeilles de tri sélectif à la place des corbeilles classiques.

- **Subvention aménagement du cimetière et parking vert**

Même si le projet d'aménagement n'est pas acté, afin d'envisager son financement, le maire propose de solliciter des subventions. L'accessibilité du cimetière et le parking vert pourraient bénéficier de DETR et la partie parking des produits des amendes police.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande des subventions, mais laisse à discuter la réalisation du projet.

- **Mise en location des biens AE 135 et AA 161**

Deux logements appartenant à la commune sont vides. Rue scie, le bien cadastré AA 161 depuis le 1^{er} juillet 2023 et rue du 11 novembre le bien cadastré AE 135 depuis son acquisition en juin 2019.

Le maire propose au conseil municipal, après avoir fait réaliser les diagnostics nécessaires, de mettre ces biens en location et de définir le montant des loyers.

Considérant les questionnements sur la réservation d'un bien pour favoriser la venue d'un médecin sur la commune, considérant les différents points de vue sur les questions de projet dans le domaine de la santé, du social ou autre, la décision de mise en location des biens est ajournée.

- **Don CCAS**

Suite à l'installation illicite de groupes de la communauté des gens du voyage sur le stade de foot de la commune, la Préfecture a demandé aux groupes de laisser des dons à la commune pour les dégâts occasionnés. La commune a perçu 3000 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'abandonner ces recettes au profit du CCAS.

Don au CCAS approuvé à l'unanimité

- **Subvention SPA**

La convention annuelle prévoit une subvention basée sur le nombre d'habitant de la commune. La SPA a retenu 1839 habitants à 0.60 euros soit 1103.40 euros. Le conseil municipal du 11 avril 2023 avait octroyé 1080 euros à la SPA. Le maire demande la possibilité de verser le complément de 23.40 euros pour l'année 2023. Accord donné à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30